

Investissez sur un territoire d'avenir



Un cadre de vie **agréable**

Un patrimoine **remarquable**

Un fort tissu industriel et artisanal

Une localisation **stratégique** autour d'axes structurants

Des filières d'excellence artisanat d'art, métallurgie & agriculture

Une offre globale de services publics

- Z.A. pourvues
- Z.A. avec parcelles disponibles
- Le rack, espace des e-commerçants

Dispositif de Revitalisation commerciale

Contexte

La disparition du dernier commerce de proximité au sein des communes est une perspective entraînant de nombreuses difficultés pour leurs résidents au quotidien. Ce phénomène met en avant une carence de l'initiative privée au sein des territoires ruraux.

La seconde problématique est l'accroissement excessif de la vacance des locaux commerciaux en centre-bourg sur certaines communes du territoire.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces situations : des locaux inadaptés à l'activité, des coûts de remise en état trop importants, des départs en retraite sans transmission d'activité, des loyers trop élevés.

Périmètre d'installation

☑ Ensemble des communes de Villedieu Intercom, en centre-bourg.

Objectif

Afin de lutter contre ces phénomènes, Villedieu Intercom accompagne les créations d'activités dans un local vacant et la reprise des derniers commerces de ses communes pour préserver l'attractivité du territoire.

L'aide apportée par la collectivité est une prise en charge partielle du loyer de l'entreprise souhaitant s'installer dans un local commercial vacant.

Bénéficiaires

Activité inexistante sur la commune (pas de concurrence aux commerces existants), commerces indépendants, artisans et services immatriculés au RM ou RCS en excluant les banques, les agences immobilières et de voyage, les activités saisonnières, les professions libérales, les pharmacies, les grandes enseignes nationales et les groupes.

Année	Taux maximum de prise en charge du loyer estimé par France Domaine	Plafonnement de l'aide mensuelle
N	50%	250€
N+1	50%	250€
N+2	50%	250€

Autres modalités

- ☑ Sous réserve d'acceptation par le comité de sélection
- ☑ Bilan annuel réalisé auprès de la commission développement économique
- ☑ Convention tripartite de 3 ans entre la collectivité, le bailleur et l'entreprise
- ☑ Participation à des événements ponctuels favorisant l'attractivité du territoire sur demande de la collectivité
- ☑ Versement direct au propriétaire
- ☑ L'entrepreneur s'engage à rembourser les aides perçues en cas de départ du territoire de Villedieu Intercom entre la 4^{ème} et 6^{ème} année.



Contact : Adrien QUINIO

Tél : 02.33.90.17.90

Email : entreprises@villedieuintercom.fr